

**Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

<b>Partie I: Éléments obligatoires</b>	I.1 Numéro du document <b>FR-BIO-01.250-0028893.2024.007</b>			I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom <b>SARL MARGERIE</b> Adresse <b>FERME BIO MARGERIE Rte de Beauvallon - 335 chm de l'Olagner Rte de Beauvallon - 335 chm de l'Olagner 26800 Portes-lès-Valence</b> Pays <b>France</b> Code ISO <b>FR</b>			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité <b>ECOCERT FRANCE (FR-BIO-01)</b> Adresse <b>B.P. 47 , 32600, L'Isle-Jourdain</b> Pays <b>France</b> Code ISO <b>FR</b>		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs <ul style="list-style-type: none"> <li>• Production</li> <li>• Préparation</li> <li>• Distribution / Mise sur le marché</li> <li>• Stockage</li> </ul>					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production <ul style="list-style-type: none"> <li>• (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production:  <ul style="list-style-type: none"> <li>- production biologique, sauf durant la période de conversion</li> <li>- production biologique avec une production non biologique</li> </ul> </li> <li>• (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production:  <ul style="list-style-type: none"> <li>- production de produits biologiques</li> <li>- production de produits en conversion</li> <li>- production biologique avec une production non biologique</li> </ul> </li> </ul>					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
	I.7 Date, lieu Date <b>18 octobre 2024 23:51:39 +02 (Europe/Brussels)</b> Nom et signature <b>ECOCERT FRANCE</b> Lieu <b>L'Isle-Jourdain (FR)</b>			I.8 Validité Certificat valable du <b>11/09/2024</b> au <b>31/03/2026</b>		

**Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

<b>Partie II: Éléments facultatifs spécifiques</b>	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Boissons non-alcoolisées	Biologique
	Céréale et grain: Blé tendre	Biologique
	Fruit et fruit préparé: Drêches	Biologique
	Fruit et fruit préparé: Figue	Biologique
	Fruit et fruit préparé: Fruit à pépin et noyau (autres)	Biologique
	Fruit et fruit préparé: Poire	Biologique
	Fruit et fruit préparé: Pomme	Biologique
	Fruit et fruit préparé: Purée de poire	Biologique
	Fruit et fruit préparé: Purée de pomme-kiwi	Biologique
	Fruit et fruit préparé: Purée de pomme-poire	Biologique
	Fruit et fruit préparé: Purée de pomme	Biologique
	Fruits, noix, légumes et dérivés	En conversion
	Fruits, noix, légumes et dérivés	Biologique
	Jus et boissons à base de fruits et légumes: Jus de poire	Biologique
	Jus et boissons à base de fruits et légumes: Jus de pomme/cassis	Biologique
	Jus et boissons à base de fruits et légumes: Jus de pomme/coing	Biologique
	Jus et boissons à base de fruits et légumes: Jus de pomme/fraise	Biologique
	Jus et boissons à base de fruits et légumes: Jus de pomme/framboise	Biologique
	Jus et boissons à base de fruits et légumes: Jus de pomme/groseille/framboise	Biologique
	Jus et boissons à base de fruits et légumes: Jus de pomme/groseille	Biologique
	Jus et boissons à base de fruits et légumes: Jus de pomme/kiwi	Biologique
	Jus et boissons à base de fruits et légumes: Jus de pomme/pêche	Biologique
	Jus et boissons à base de fruits et légumes: Jus de pomme	Biologique
Jus et boissons à base de fruits et légumes: Jus de raisin rosé, rouge, blanc	Biologique	
Jus et boissons à base de fruits et légumes: Jus de raisin/cassis	Biologique	
Jus et boissons à base de fruits et légumes: L'étonnant d'abricot : Jus de pomme-abricot	Biologique	
Jus et boissons à base de fruits et légumes: Le Pur Jus de Pomme Tremplin	En conversion	
Jus et boissons à base de fruits et légumes: Nectar d'abricot	Biologique	
Oléagineux: Tournesol	Biologique	
Prairies, landes et pâturages: Surface de biodiversité (autres)	Biologique	
Protéagineux: Soja	Biologique	
Sucres, mélasses, sirops et dérivés	Biologique	
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
Activité	Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5	
Préparation	Conditionnement: Fruit et fruit préparé	
Préparation	Conditionnement: Jus et boissons à base de fruits et	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées</li> <li>• Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que</li> </ul>	

## Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
	Activité	Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5	
		<b>légumes</b>	<b>sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées</b>
	Préparation	Fabrication: Fruit et fruit préparé	• Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées
	Préparation	Fabrication: Jus et boissons à base de fruits et légumes	• Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées
	Stockage	Stockage de produits conditionnés scellés	• Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées
	Stockage	Stockage en vrac (produits non conditionnés OU conditionnés non scellés): Fruit et fruit préparé	• Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848			
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant			
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848			
Nom de l'organisme d'accréditation		<b>COFRAC</b>	
Hyperlien vers le certificat d'accréditation		<b><a href="https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0035.pdf">https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0035.pdf</a></b>	
II.9 Autres informations			
Seule la version électronique du certificat disponible au lien suivant : <a href="https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/directory/publication/organic-operator/index">[https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/directory/publication/organic-operator/index]</a> fait foi.			

DÉLIVRÉ